

Type de document :	Compte-rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial	Année 2025
Rapport		24/04/2026

Références réglementaires

Conformément à l'article L.533-22 du Code monétaire et financier, les sociétés de gestion sont tenues d'établir une Politique d'engagement actionnarial précisant comment elles intègrent leur rôle d'actionnaire dans leur stratégie d'investissement et exercent les droits de vote liés aux titres financiers détenus par les Fonds qu'elles gèrent. Chaque année, ces sociétés doivent publier un rapport sur la mise en œuvre de cette politique, en accord avec l'article R.533-16 du Code monétaire et financier.

1. Description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés et explication des choix effectués sur les votes les plus importants

En cohérence avec notre philosophie de gestion, analystes et gérants étudient avec attention toute résolution défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires, et se montrent particulièrement vigilants sur les points suivants :

- a. Concernant l'élection de nouveaux administrateurs :
 - Nous étudions le nombre de mandats d'administrateurs à chaque renouvellement afin d'écarter les administrateurs détenant trop de mandats (5 maximum en cas de fonction non opérationnelle et 2 maximum en cas de fonction opérationnelle).
 - Nous suivons également la diversité du conseil d'administration sur notamment le volet du rythme de nouveau membre (la moyenne de détention du mandat ne doit pas excéder les 10 ans avec un nouveau membre à minima dans les 5 dernières années), ou la proportion de femmes en fonction de la taille de la compagnie. Pour les grandes compagnies nous souhaitons un minimum de 30% de femmes dans le conseil d'administration. Pour les sociétés les plus petites, la présence d'une femme à minima sera requise.
 - Nous étudions l'indépendance ou non du futur administrateur.
- b. Nous surveillons la mise en place des conseils d'administration virtuels et notamment la mise à disposition des informations nécessaire au vote de la même façon qu'en présentiel pour assurer un vote juste.
- c. Concernant la politique d'utilisation des paradis fiscaux : nous votons pour les résolutions en faveur de leur non-utilisation, et inversement nous votons contre toute résolution proposant son utilisation.
- d. Nous votons contre un maintien d'un cabinet d'audit ayant certifié plus de 20 ans les comptes de la société afin de s'assurer d'une bonne transparence et éviter tout conflit d'intérêt.
- e. Nous privilégions les comités de direction constitué à minima de 5 membres et au plus de 20.
- f. Nous votons contre les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction si les notions de durabilité ne sont pas explicitement mentionnées.
- g. Nous votons en faveur des résolutions proposant d'inclure, dans le paiement de bonus des membres du comité de direction, des mesures d'évaluation d'objectifs en terme environnementaux, santé, sécurité, de non-discrimination et de respect des droits humains selon les normes internationales.
- h. Nous étudions la politique de rémunération afin de privilégier les rémunérations variables liées à la performance de l'entreprise tout en évitant les distorsions de rémunérations entre hommes et femmes.
- i.

- j. Nous votons en faveur des résolutions visant à améliorer les reportings sur l'aspect environnemental et notamment sur les notions de durabilité.
- k. Nous votons en général en faveur des résolutions visant à l'amélioration des conditions pour les actionnaires, les droits des salariés et les droits humains selon les conventions internationales.
- l. Nous votons en faveur des résolutions visant à améliorer la santé et sécurité des collaborateurs et clients.
- m. Nous soutenons également les initiatives en matière d'Ethique, développement de code, engagement associatif, ...
- n. Les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- o. Les augmentations de capital en cas d'Offre Publique d'Achat et toute autre mesure anti-OPA de type « poison pill » ;
- p. Les émissions de bons de souscription d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés, les dirigeants, etc.) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- q. L'approbation de conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible ;

2. Orientation des votes et recours aux services d'un conseiller en vote

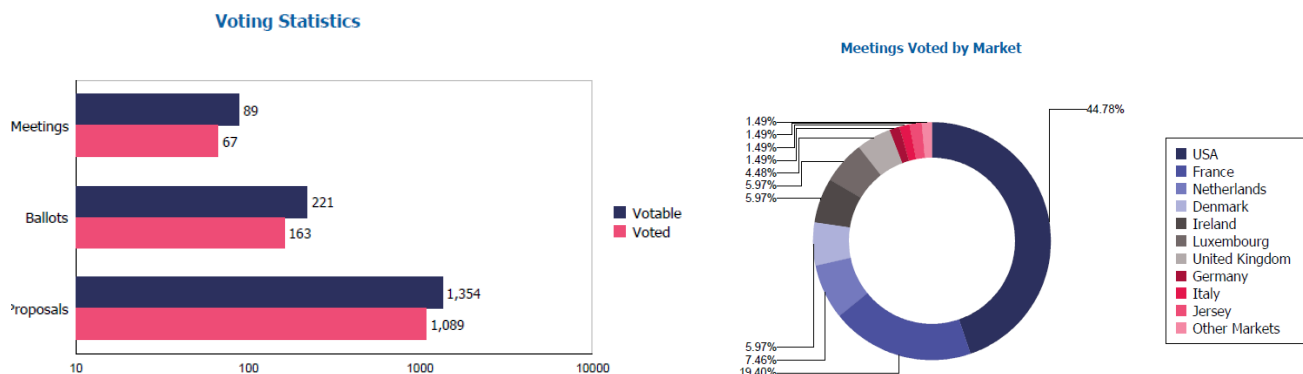
A. Gestion collective

Au sein de Wormser Frères Gestion, l'ensemble de nos OPC ouverts sont commercialisés principalement par la Banque Wormser Frères et ont pour dépositaire CACEIS BANK.

Sur l'exercice 2025, conformément à notre politique d'exercice des droits de vote aux assemblées générales, Wormser Frères Gestion a exercé ses droits de vote de façon systématique via la plateforme de vote ISS.

ISS nous permet aussi d'affiner notre analyse des résolutions et d'organiser notre activité de vote notamment via leurs recommandations en suivant une politique orientée autour de la Durabilité pour nos OPC : WF Actions Américaines, WF Actions Europe, WF Valeurs Internationales, WF Valeurs Internationales Durables, WF Actions Santé, WF Patrimoine, Perenne Entreprise, Perenne Retraite ainsi que pour un fonds dédié.

Sur la période, nous avons voté à 67 assemblées générales. Au total, Wormser Frères Gestion s'est exprimé sur 1089 résolutions. Cela représente 75,28% des assemblées générales et 80% des résolutions.



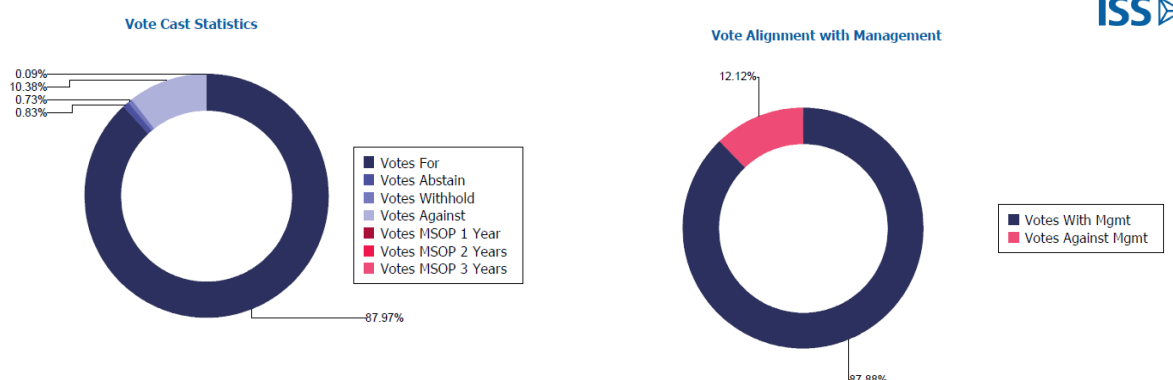
Les 22 assemblées générales non votées sur la période s'expliquent par deux facteurs distincts.

Une première partie de ces absences de vote est structurelle et attendue. Elle concerne d'une part les ETF et fonds indiciels présents en portefeuille — tels que les fonds Amundi, iShares, UBS, Xtrackers ou BNP Paribas Easy — pour lesquels le droit de vote appartient statutairement à la société de gestion du fonds et non à l'actionnaire final. Elle concerne d'autre part des sociétés cotées sur des marchés soumis à des contraintes opérationnelles spécifiques, notamment la Suisse (Straumann, Galenica, Alcon, Lonza) et l'Allemagne (SAP SE, KION GROUP), où le mécanisme de blocage des titres (*share blocking*) peut rendre l'exercice du droit de vote techniquement contraignant et économiquement peu efficient.

Une seconde partie des assemblées non votées est en revanche d'origine technique et fera l'objet d'une investigation approfondie en 2026. Elle concerne notamment des sociétés américaines de premier plan telles que NVIDIA Corporation, Salesforce, Inc., Veeva Systems Inc. et Ulta Beauty, Inc., pour lesquelles aucune contrainte structurelle ne justifie l'absence de vote. Ces cas semblent résulter d'un dysfonctionnement lié à la granularité des filtres appliqués depuis notre plateforme de vote par procuration. Ce point a été formellement identifié, documenté et signalé au prestataire concerné, et des mesures correctives seront mises en œuvre afin d'assurer une couverture exhaustive des assemblées générales lors des prochains exercices.

La totalité de nos votes ont été réalisés en adéquation avec notre politique Durabilité définie avec ISS.

Nous avons voté en faveur des résolutions dans 88% des cas et dans 12% des cas à l'encontre des préconisations émises par le management.



En 2025, 9 votes d'abstention (« ABSTAIN ») ont été enregistrés, portant exclusivement sur des résolutions relatives à l'élection ou la réélection d'administrateurs. Ces abstentions concernaient principalement Novo Nordisk A/S (lors de ses assemblées de mars et novembre 2025) ainsi que Coloplast A/S (décembre 2025). Par ailleurs, les 8 votes de rétention (« WITHHOLD ») émis par Wormser Frères Gestion visaient également des résolutions d'élection d'administrateurs, notamment chez Meta Platforms, Inc. et Oracle Corporation. Les votes contre (« AGAINST ») les propositions de la direction portaient quant à eux sur plusieurs thématiques : l'élection ou la réélection d'administrateurs, l'approbation des politiques et plans de rémunération des dirigeants, ainsi que des résolutions relatives à la structure du capital (émissions de titres, programmes de rachat d'actions).

S'agissant des résolutions à caractère environnemental et social, Wormser Frères Gestion a systématiquement voté contre les propositions contraires à ses convictions ESG. Dans un contexte de recul marqué des engagements ESG de plusieurs grandes entreprises américaines en 2025 — notamment sous l'effet des pressions politiques liées à l'administration Trump et du mouvement « anti-woke » — Wormser Frères Gestion a maintenu une position ferme en votant contre des résolutions visant à supprimer des politiques de diversité, équité et inclusion (DEI) chez Apple Inc. et Alphabet Inc., ou encore à affaiblir les dispositifs de signalement en matière de discrimination. De même, des votes contre ont été émis sur des résolutions insuffisamment protectrices en matière de sécurité des enfants en ligne (Apple Inc.) et de conditions de travail (Novo Nordisk A/S). Ce positionnement témoigne de l'engagement constant de Wormser Frères Gestion à défendre des standards ESG.

élevés, y compris lorsque ceux-ci sont mis sous pression par des dynamiques de marché ou politiques défavorables.

À noter que l'ensemble des votes a été émis en conformité avec la politique de vote en vigueur, aucun vote n'ayant été enregistré contre cette politique. Aucun conflit d'intérêt n'a été rencontré.